

Règlement minibus

Le véhicule est prioritairement affecté au service jeunesse- enfance durant les vacances scolaires.

En dehors de ces périodes il pourra être loué à :

- autres services communaux, intercommunaux*
- associations dont le siège est sur la commune ou sur la communauté de communes Fier et Usses*
- élus et employés municipaux de La Balme de Sillingy*

Toute demande sera étudiée au cas par cas. La priorité pour la location sera accordée aux services communaux.

Quelque soit l'utilisateur :

Toute demande de réservation, motivée, devra être adressée à M. le Maire par écrit ou par voie électronique.

La gestion du planning sera assurée par la commission de gestion des salles

Le contrôle du véhicule, au départ et au retour sera effectué par un agent d service proximité, une élu de la commission d'attribution des salles ou un des régisseurs.

Conditions d'utilisation générale

Le carnet de bord sera rempli quotidiennement.

Le véhicule est donné et rendu avec le réservoir plein.

Le véhicule est donné propre et rendu propre.

Il est interdit de fumer dans le véhicule.

Les animaux sont interdits à l'exception de ceux nécessaires aux personnes handicapées.

Conditions de prêt

Pour tout utilisateur autre que les services municipaux, les pièces suivantes seront demandées :

- un chèque de caution de 150 € équivalant au montant de la franchise de l'assurance*
- un chèque de caution de 300€*
- la photocopie du permis de conduire du ou des conducteurs, en cours de validité et de plus de 2 ans*
- l'attestation d'assurance responsabilité civile de la structure.*

Pour information, les occupants du véhicule devront être membres de la structure, c'est l'assurance responsabilité civile de celle-ci qui entre en ligne de compte.

Tous PV ou contraventions seront à charge du conducteur.

Le ou les conducteurs s'engagent à respecter les règles du code de la route et les règles de sécurité.

La caution sera restituée en totalité ou en partie un mois après restitution du véhicule.

Sur le montant de la caution seront, le cas échéant, retenus :

- la franchise en cas d'accident responsable*
- la remise à niveau du carburant*
- le nettoyage du véhicule si nécessaire*
- le remplacement du matériel manquant ou détérioré.*

Montant de la location

A la journée : 50 euros TTC avec 200 km inclus et 0,30 euros TTC du km supplémentaire.